

INFORMATION AU PATIENT : Echocardiographie transoesophagienne

Qu'est -ce que c'est ?

L'échocardiographie transoesophagienne (ETO) utilise la même technique d'ultrasons que celle permettant la réalisation de l'échocardiographie transthoracique standard.

L'ETO permet une visualisation plus détaillée de certaines parties du cœur. La sonde d'échographie utilisée a la forme d'un tuyau souple qui passe par la bouche puis le pharynx et enfin l'oesophage.

Le but principal de cet examen est d'obtenir des images des zones du cœur difficilement accessibles par la technique plus courante de [l'échocardiographie transthoracique standard](#).

La technique s'apparente à l'examen de l'estomac par le gastro-entérologue (gastroscopie).

Déroulement de l'examen

Une infirmière est présente pour toute la durée de l'examen qui est réalisé par le médecin.

Le patient est installé torse nu, allongé sur le côté gauche (décubitus latéral gauche). Une surveillance des paramètres de base (tension artérielle, rythme cardiaque et saturation en oxygène) est effectuée pour toute la durée de l'examen.

Cet examen s'effectue après une anesthésie locale de la gorge et nécessite l'introduction d'une voie veineuse dans une veine du bras pour permettre l'injection d'un médicament sédatif (midazolam, Dormicum®) afin d'améliorer le tolérance de l'examen.

Durée de l'examen

La durée totale de l'examen est de 45 à 60 minutes. L'acquisition proprement dite des images (c'est à dire avec la sonde en place dans l'oesophage) est de 10 à 15 minutes. La durée dépend essentiellement des conditions techniques et de l'anomalie recherchée.

Préparation

Le patient doit être à jeun depuis **au moins 6 heures**.

Sauf avis contraire de votre médecin, les médicaments habituels doivent être pris à l'horaire habituel avec un petit peu d'eau.

Une surveillance de courte durée suit toujours l'examen.

Précautions

Pour des raisons médico-légales, la **conduite d'un véhicule est interdite durant les 24 heures** suivant l'examen, raison pour laquelle le patient ne peut pas rentrer à son domicile par ses propres moyens et doit donc s'organiser en conséquence. De même, vous n'êtes pas habilité à signer tous documents ou contrats à valeur juridique durant les 24 heures qui suivent l'examen.



Certaines maladies de l'œsophage, de l'estomac ou de la colonne cervicale peuvent être une contre-indication à cet examen, raison pour laquelle, si vous souffrez de l'une ou l'autre de ces maladies, vous devez en avertir le médecin qui organise ou réalisera cet examen.

La présence d'un traitement antiagrégant plaquettaire (par exemple Aspirine cardio®, Plavix®, Efient®, Brilique® etc.) et/ou d'une anticoagulation orale (par exemple Sintron®, Xarelto®, Pradaxa®, Elikvis®, Lixiana etc) ne sont pas une contre-indication à l'examen mais la patient doit signaler au médecin qu'il est au bénéfice d'un tel traitement.

Questions

Si vous avez d'autres questions en rapport avec cet examen, vous pourrez les poser au médecin ou au personnel para-médical lors de votre passage au CCM.

Vous pouvez également contacter le secrétariat du CCM par téléphone au 022/719.77.01 ou par e-mail à l'adresse info@ccm-cardio.ch.